

psm HORS-SÉRIE SÉCURITÉ Privée

Les Solutions pour les Professionnels de la Sûreté - Sécurité

15 € NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2019

Entretien

FRÉDÉRIC GAUTHEY,
PRÉSIDENT DU GES

Coopérations de sécurité

QUELLES CONDITIONS
POUR UN CONTINUUM
SÉCURITÉ?

Prestations de sécurité

POUR UNE SOUS-
TRAITANCE VERTUEUSE

NOUVELLES MISSIONS

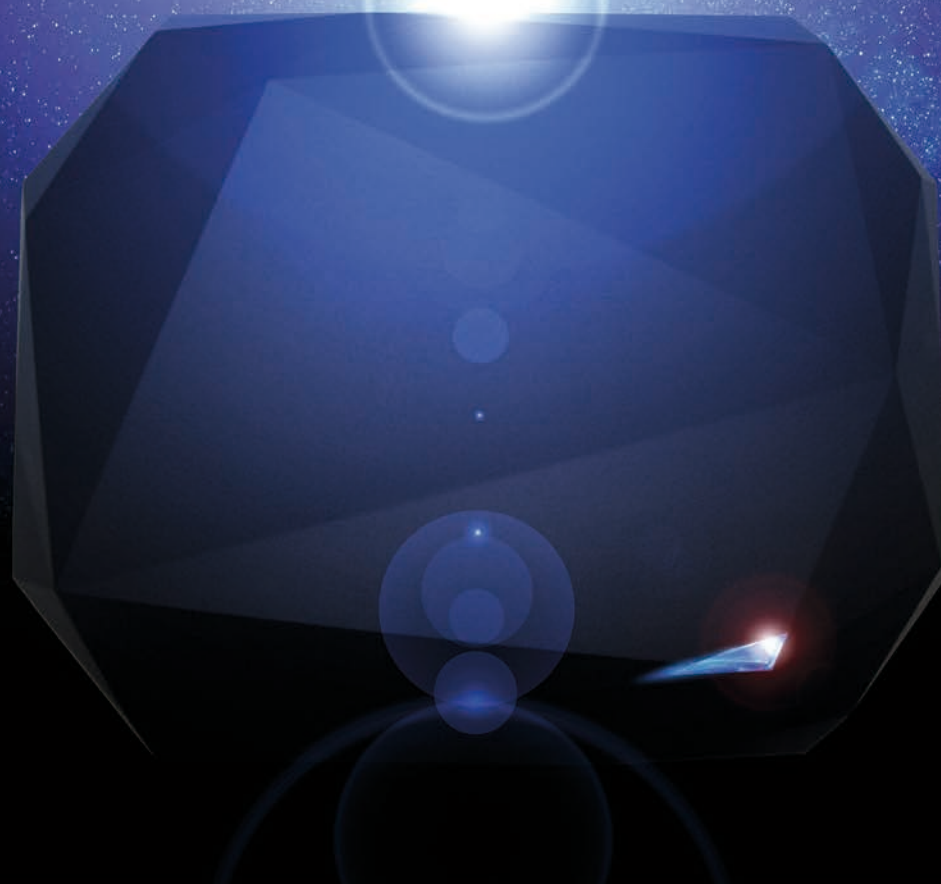
Innovations technologiques : l'agent de sécurité augmenté P.16



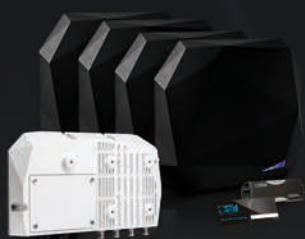
En partenariat avec



IDENTIFICATION DE VÉHICULES



Nouveau lecteur SPECTRE : le pouvoir de sécuriser et fluidifier vos accès parkings



Nous relevons le défi de vos accès véhicules en les rendant à la fois sécurisés et extrêmement fluides. Vous n'aurez plus à choisir entre les deux. Notre lecteur d'identification SPECTRE à ultra-haute fréquence met fin aux files d'attente.

Discret, élégant, flexible, parfaitement sécurisé... il assure une identification automatique et à distance des véhicules en contrôlant jusqu'à 4 voies simultanément, même dans les environnements les plus contraignants. Ce lecteur, le plus robuste de sa catégorie, bouscule les codes de la sécurité et la rend plus instinctive.

Préparez-vous à découvrir l'alliance de la flexibilité et de la haute sécurité en une même solution.



REJOIGNEZ-NOUS
STAND 4 F 025 - HALL 4
PARIS-NORD VILLEPINTE
DU 19 AU 22 NOVEMBRE

stid-security.com



Sommaire

4 **Actus**

12 **Rencontre**

FRÉDÉRIC GAUTHEY

Président du Groupement des entreprises de sécurité (GES)

16 **Nouvelles missions**

Innovations technologiques :
l'agent de sécurité augmenté

20 **Coopérations de sécurité**

Quelles conditions
pour un continuum sécurité ?

24 **Prestations de sécurité**

Pour une sous-traitance vertueuse

28 **Sécurité**

Des agents bientôt armés

Édito

UN MOMENT HISTORIQUE



© DR

La sécurité privée vit un moment important de son histoire. En partie unie, elle a, face à elle, des pouvoirs publics qui sont conscients qu'elle doit s'inscrire dans le continuum sécurité. Au prix de quelques efforts qui permettront d'assainir la filière. Parallèlement, la sécurité privée a aujourd'hui à sa disposition des nouvelles technologies qui vont lui permettre d'ajouter un peu de plus-value à des prestations souvent vendues à très bas coûts. Et qui vont aussi lui donner la possibilité de remplir de nouvelles missions. Nouvelles missions que sont prêts à lui déléguer les pouvoirs publics. Encore une fois, sous certaines conditions : formation des personnels pour leur assurer une réelle compétence, déontologie, pratiques commerciales saines, sous-traitance digne de ce nom... À bon entendeur...

Christophe Lapaz,
directeur de la rédaction
de la revue *PSM*,
cl@protectionsecurite-magazine.fr



HORS-SÉRIE SÉCURITÉ PRIVÉE DU MAGAZINE PSM • Magazine édité par TP Media, 20, rue des Petites Écuries, 75010 Paris.

Tél. : +33 (0)1 45 23 33 78. Fax : +33 (0)1 48 00 05 03. info@protectionsecurite-magazine.fr. Tous droits de reproduction, textes et illustrations, même partiels, sont soumis à l'accord préalable de la publication. BIMESTRIEL DE LA SÉCURITÉ ET DE LA SÛRETÉ
Commission Paritaire : 0320 T 91736. ISSN : en cours • DIRECTEUR DE LA PUBLICATION Vincent PERROTTE • ÉDITION/DIRECTION DE LA RÉDACTION Christophe LAPAZ, Tél. : + 33 (0)6 27 37 29 22, e-mail : cl@protectionsecurite-magazine.fr • RÉDACTION Laurence ALEMANNI, Christophe LAPAZ • GRAPHISME Vincent LEVER sur une idée de Éric MERKI • SECRÉTARIAT DE RÉDACTION Frédérique GUITTON-DANIELO • PUBLICITÉ Jérôme PERROTTE, Tél. : +33 6 09 17 09 50 / + 33 (0)1 45 23 33 78, e-mail : jp@protectionsecurite-magazine.fr • ABONNEMENTS & ADMINISTRATION Hélène DUVAL, Tél. : + 33 (0)1 45 23 33 78, e-mail : hd@tpmedia.fr. Abonnement 1 an France : 93 euros TTC. Étranger : 168 euros TTC • IMPRESSION CORLET, ZI, rue Maximilien Vox, 14110 Condé en Normandie; papier utilisé : MAGNO MAT 115g; origine de la fibre : PEFC; Origine du papier : SAPPI Ehingen, Allemagne; EUTROPHISATION : 0,02 kg/T; % fibre recyclé : 0% • COUVERTURE © Getty images



GROUPEMENTS PROFESSIONNELS

L'ADMS rejoint la FFSP

C'est fait. Il y a quelques semaines, l'Association nationale des métiers de la sécurité (ADMS), présidée par Danièle Meslier, a rejoint la Fédération française de la sécurité (FFSP), dont Claude Tarlet est le président.



© DR

C'est un moment important dans la vie de l'ADMS, souligne Danièle Meslier. Une étape importante pour nos adhérents et pour l'évolution de notre association. Rejoindre la fédération dirigée par Claude Tarlet va nous permettre de travailler avec toutes les organisations qui font partie de la FFSP.»

Concrètement, désormais, l'ADMS va pouvoir participer à différents groupes de travail qui lui permettront d'échanger avec d'autres professionnels des métiers de la sécurité. « Cela correspond à l'ADN de l'ADMS qui, depuis vingt ans, en rassemblant des membres venus de tous les horizons, cherche à faire dialoguer tout le monde sur les sujets qui concernent la vie de nos métiers, et aide à l'émergence de la sécurité de demain. Nous allons retrouver à la FFSP ce même désir de discuter, d'échanger sur des sujets qui nous tiennent aussi à cœur, et depuis de longues années, comme la lutte contre le travail illégal dans nos métiers et filières », ajoute Danièle Meslier.

Déjà des projets

Si, pour accueillir des organisations professionnelles autres que celles issues de la sécurité privée, la FFSP a dû changer dernièrement ses statuts, l'ADMS va continuer à mener sa vie propre. « Nous allons en effet poursuivre notre travail afin d'apporter des réponses concrètes aux besoins et aux problématiques de terrain de

**DANIÈLE MESLIER
PRÉSIDENTE DE L'ADMS**

« Nous rejoignons la fédération en tant que membre associé. Ce qui va nous permettre de rallier l'écosystème des métiers de la sécurité, tout en gardant notre indépendance, à laquelle nous tenons beaucoup et qui a souvent fait notre force. Cela va nous permettre d'aller à la rencontre d'autres professionnels, représentant leurs métiers et savoir-faire, et de réfléchir au futur de notre profession. Surtout à l'heure actuelle où le monde de la sécurité connaît d'importants changements. »

nos adhérents. Mais nous allons aussi travailler conjointement avec la FFSP pour animer la vie de notre secteur. Nous avons ainsi déjà validé un atelier sur le Livre blanc de la sécurité intérieure qui se tiendra d'ici fin 2019. Et d'autres sont à l'étude », conclut Danièle Meslier.

Torann-France intègre le GES

Lors de son dernier conseil d'administration, le Groupement des entreprises de sécurité (GES) a validé l'adhésion de Torann-France, dirigée par Pierre Brajeux.

Cette adhésion d'une grande entreprise de la branche prévention-sécurité, qui n'était jusqu'alors membre ni de l'USP ni du Snes, montre ainsi l'attractivité du GES et la dynamique de l'unité. D'autres sociétés sont en cours d'adhésion.

Torann France est active dans le secteur de la sécurité privée depuis sa création en 1987 : le groupe, de plus de 2 000 salariés, avec dix agences régionales en France, intervient sur l'ensemble des activités qui relèvent du GES : gardiennage, surveillance, vidéosurveillance, etc.

Président du Medef des Hauts-de-Seine et vice-président du Medef national, Pierre Brajeux apportera également son expertise pour permettre au GES d'exposer ses propositions en



© Getty Images

matière de régulation économique, de renforcement du capital humain et de participation de la sécurité privée au continuum de sécurité.



© Getty Images

TÉLÉSURVEILLANCE

Brink's et Sotel négocient pour la vente Brink's Téléservices

Brink's a ouvert des négociations exclusives avec le groupe Sotel pour la cession de Brink's Téléservices, filiale du groupe Brink's spécialisée dans les activités de télésurveillance professionnelle. Brink's Téléservices a réalisé un chiffre d'affaires de 4,7 millions d'euros en 2018 et emploie 41 salariés sur deux stations de télésurveillance (Paris et Toulouse). Brink's entend ainsi finaliser sa stratégie de recentrage sur son cœur de métier et confier à l'un des acteurs majeurs du marché la télésurveillance de son réseau d'agences et de sa flotte de véhicules.

Sotel (CA de 16 millions d'euros en 2018) confirmerait ainsi son ambition de développement après les acquisitions récentes de SCS et AG Veille en visant le renforcement de sa position sur ses marchés stratégiques : télésurveillance, installation de systèmes d'alarme, interventions de sécurité et formation.

SÉCURITÉ PRIVÉE

Un nouveau centre de formation

Le centre de formations diplômantes dédié aux métiers de la sécurité Occitanie Pro Formation a ouvert récemment ses portes à Montauban. Dirigé par Franck Delmas, il propose aux stagiaires des formations pour le maintien et l'actualisation de leurs compétences réglementaires dans le cadre du renouvellement de leur carte professionnelle. Le centre dispose de tous les agréments et certifications qualité.

SÉCURITÉ ÉLECTRONIQUE

Fusion finalisée entre GPMSE Fédération et USP Technologies

Le GPMSE Fédération et USP Technologies ont concrétisé leur fusion pour permettre aux deux organisations d'unir leurs forces pour accélérer la convergence entre produits et services de sécurité électronique et numérique et efficacité économique.

« Grâce à ce mariage, notre image de syndicat professionnel représentatif des télé-surveilleurs sur l'Hexagone, mais également des installateurs "Pure Player", va être renforcée, explique Jean-Christophe Chwat, président du GPMSE Fédération. En outre, nous allons désormais représenter une partie des industriels opérant sur le marché de la sécurité électronique. Cette union est donc une formidable opportunité pour mieux relever les défis de la profession face à un marché en pleine évolution. Aussi, rassembler tout cet écosystème est essentiel pour construire, ensemble, les opportunités de demain et mener des actions communes, encore plus convaincantes vis-à-vis des pouvoirs publics, en particulier le Cnaps et la DCS, sans oublier le législateur. »



Jean-Christophe Chwat, président de GPMSE Fédération (à gauche) et Ivan Marciano, ancien président d'USP Technologies.

© DR

Trois priorités

Le GPMSE Fédération devient l'organisation professionnelle fédérant les métiers de la sécurité électronique et numérique. Elle regroupe le



JEAN-CHRISTOPHE CHWAT, PRÉSIDENT DU GPMSE FÉDÉRATION

« Comme je l'avais annoncé en avril dernier, notre souhait était de calquer notre agenda sur celui de la fusion des deux organisations professionnelles représentatives de la branche des entreprises de prévention et de sécurité, Snes et USP puisque le GES a été créé le 5 juin dernier. »

GPMSE Installation, le GPMSE Télésurveillance et le GPMSE Technologie numérique (nouvellement créé et présidé par Ivan Marciano, anciennement président d'USP Technologies). Il organisera son action autour de trois priorités : défendre les intérêts de l'ensemble de la profession, permettre la réalisation de tests et expérimentations, en facilitant les échanges entre les industriels et leurs clients, améliorer ainsi la compétitivité des entreprises membres.

Rassemblement des métiers

« En tant que président du GPMSE Technologie numérique, mon souhait est d'œuvrer très rapidement en faveur de l'échange et de la mutualisation entre les différents collègues (installation, télésurveillance, technologie numérique). Des groupes de travail vont être rapidement mis en place, de façon à sensibiliser l'ensemble des acteurs au traitement de la donnée, à la transmission numérique et aux enjeux de sécurité numérique », conclut Ivan Marciano.

Consultation sur le Livre blanc de la sécurité intérieure

Le ministère de l'Intérieur a lancé sa consultation pour l'élaboration du Livre blanc de la sécurité intérieure.

Ce document constituera le document de référence du ministère de l'Intérieur et définira les objectifs de la politique de sécurité intérieure de la France. Au cours des prochains mois et jusqu'au début de l'année prochaine, quatre groupes de travail vont ainsi se réunir, réfléchir et consulter largement afin de mener un diagnostic précis et proposer des solutions innovantes pour la sécurité de la France. Ces groupes de travail s'articulent autour des thèmes suivants : l'organisation des services, partenariat et continuum de sécurité, les ressources humaines et matérielles, les technologies. Le Groupe 2, Partenariat et continuum de sécurité, concerne plus particulièrement la sécurité privée. Ses objectifs sont :

- Lier des partenariats solides : développer le rôle des acteurs non-régaliens, en appui de l'action des forces de sécurité, en veillant à l'interopérabilité de l'ensemble des acteurs et pour



permettre aux forces de sécurité intérieure de se concentrer sur leurs missions essentielles.

- Mieux former : accompagner la montée en puissance des polices municipales et des sociétés de sécurité privée.

- Mieux prévenir : assurer une meilleure prise en compte des élus et des collectivités locales au sein des dispositifs partenariaux de sécurité.

- Agir pour la vidéoprotection : construire un cadre juridique adapté pour mieux intégrer l'apport de la vidéoprotection dans les stratégies de sécurité territoriales.

> En savoir plus : www.interieur.gouv.fr/

Le-ministre/Dossiers-de-presse/

Le-livre-blanc-de-la-securite-interieure



SÉCURITÉ PRIVÉE

Des agents en mission sur la voie publique, à Tulle

La Ville de Tulle a mené une expérience inédite : pour trouver une solution aux problèmes d'incivilités dans son quartier du Trech, la Ville a demandé à une société de sécurité privée d'intervenir dans les rues, entre le 9 août et le 15 septembre. Pas question pour eux de verbaliser. En cas de souci, ils devaient faire appel aux forces de l'ordre.

Cette expérience, qui peut sembler contraire au Code de la sécurité intérieure, devrait amener à réfléchir sur les nouvelles missions de la sécurité privée qui sont à l'étude dans le cadre du continuum de sécurité et, pourquoi pas, l'intégrer dans la future refonte du CSI livre VI prévue l'année prochaine, afin de permettre une mise en place d'agents de sécurité dans les centres-villes.

SÉCURITÉ PRIVÉE

Partenariat entre Onet Sécurité et Azur Drones

Onet Sécurité et Azur Drones ont profité du salon APS pour signer un partenariat selon lequel Onet Sécurité pourra bénéficier des dernières technologies déployées par Azur Drones, notamment dans la protection de sites sensibles (industriels, militaires, etc.).

Avec son système Skeyetech, la société Azur Drones a l'autorisation générique de la DGAC pour effectuer des vols hors vue et sans télépilote (vols de jour comme de nuit sur des sites privés sous contrôle d'accès). Une spécificité qui permet à tout agent d'Onet Sécurité de déployer une surveillance aérienne en pilotant une caméra mobile, visible et thermique.

Azur Drones a, de son côté, souhaité capitaliser sur un intégrateur de solutions globales pour associer son système drone aux dispositifs humains. Grâce à ce partenariat, Azur Drones et Onet Sécurité prennent un virage technologique inédit pour s'adapter aux nouvelles menaces. «*Nous sommes très fiers du partenariat conclu avec Onet Sécurité. Le drone Skeyetech a été conçu pour optimiser les systèmes de sécurité existants, en s'y intégrant très facilement. En nous associant avec Onet Sécurité, nous poursuivons cette logique d'intégration : fournir à nos clients finaux une solution de surveillance clé en main, basée sur la complémentarité homme/machine*», insiste Nicolas Billecocq, directeur général d'Azur Drones.



Pascal Pech, directeur général d'Onet Sécurité (à gauche) et Nicolas Billecocq, directeur général d'Azur Drones.

© DR



PASCAL PECH, DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ONET SÉCURITÉ

«*La concurrence sur le segment de la surveillance humaine nous amène à réfléchir à un nouveau modèle économique qui rapproche homme et technologie.*»



© Getty Images

SÉCURITÉ ET SÛRETÉ DES BIENS

Initiative & Finance entre au capital de L'Anneau Securus Sésam

Fondée et dirigée par Samuel Sultan, L'Anneau Securus Sésam est un acteur de la sécurité et de la sûreté des biens. Dans les faits, la société est constituée par le regroupement de trois autres : L'Anneau (75 % du CA de l'ensemble), spécialiste de la sécurité incendie, l'événementiel et le gardiennage ;

Securus (un peu moins de 25 % du CA), un acteur de la sûreté aéroportuaire en zone de fret ; et Sésam, une société créée il y a deux ans, qui travaille sur les marchés de l'accueil et des services de proximité. Au total, L'Anneau Securus Sésam atteint un chiffre d'affaires de 51 millions d'euros.

La Sécurité humaine et privée à l'honneur

Le 23 septembre, se déroulait, au Théâtre de Paris, la 14^e édition des trophées de la Sécurité.



© STUDIO MARIE B

La soirée qui a accueilli plus de 700 professionnels de la sécurité/sûreté, a permis de découvrir les principales innovations du secteur mais aussi de participer et de comprendre, au travers de débats et de prises de parole, tous les enjeux d'un monde passionnant en totale évolution.

Ont été récompensés dans la catégorie Sûreté humaine et sécurité privée

- Trophée d'or: HUT by Hutchinson, abri de secours polyvalent, autonome et tout-en-un, dont l'installation rapide (moins de 10 min) permet de disposer d'une base de vie mobile, rapidement, avec tout le confort nécessaire : l'éclairage, de quoi s'asseoir, de l'eau, une zone de recharge pour les PC et portables. Elle permet d'améliorer les conditions de travail et donc la performance des actions en étant au plus proche du terrain.

- Trophée d'argent: Kateo pour sa plateforme qui centralise toutes les informations liées à la sécurité incendie et à la sécurité des bâtiments. Celle-ci intègre les acteurs de la sécurité de l'entreprise, internes ou externes, afin qu'ils mettent à jour les informations. Avec Kateo, vous recevez de l'information fiable et en temps réel des bâtiments avec les objets connectés.

- Trophée de bronze: Vauban pour son réseau Vigie qui, avec plus de 400 experts francophones situés en France et à l'international, est l'un des plus grands réseaux de renseignement. Vigie en tant que facilitateur aide les experts à trouver de nouveaux clients et leur apporte des outils et du conseil. Pour être au contact des décideurs, Vigie propose sa communauté en marque « grise ».

STid: le succès de l'identification instinctive!

STid est leader dans la conception de solutions instinctives d'identification sans contact depuis plus de vingt ans.

Fort d'un chiffre d'affaires de 12 millions d'euros en 2019, le groupe connaît un bel essor en assurant la protection des personnes, des données et des biens des entreprises, des gouvernements et des industries les plus exigeantes.

Focus sur les dernières actualités du groupe et les grandes tendances de la sécurité avec Vincent Dupart, CEO de STid.

Sur quelles expertises repose le succès de STid ?

Vincent Dupart : STid est une entreprise pionnière dans la maîtrise des technologies d'identification RFID et IoT. Un savoir-faire que le groupe déploie dans deux domaines d'activité stratégiques : la sûreté avec le contrôle d'accès des personnes et des véhicules et la traçabilité dans des industries comme l'aéronautique, l'énergie ou la défense. Notre force est de parvenir à concilier politique de sécurité de l'entreprise et simplicité d'usage. Ces attentes antinomiques cohabitent grâce à deux axes forts : l'innovation au service de l'ergonomie utilisateur et un niveau de sécurité sans compromis.

Quelles sont les grandes tendances 2019-2020 pour STid ?

V. D. : 2019 est la première année de notre plan de croissance sur cinq ans. STid, c'est désormais 12 millions d'euros de chiffre d'affaires, 70 collaborateurs et un rayonnement à l'international. Nous connaissons une belle progression avec une croissance de 39 %. Celle-ci résulte de notre développement au Royaume-Uni, aux États-Unis et au Moyen-Orient et de nos investissements dans la traçabilité industrielle. Une dynamique reflétée dans notre actualité ! Nous venons de remporter le trophée d'or 2019 du salon APS avec SPECTRE, notre solution d'identification simultanée et automatique des véhicules et/ou du conducteur. Le CSF Industries de Sécurité vient également de nous accorder le label « Grands Événements »



dans l'optique de préparer les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Une belle récompense pour nos équipes !

Comment évolue le marché de la sécurité ? Comment se positionne STid ?

V. D. : La France est l'un des pays les plus avancés d'Europe, voire du monde en matière de sécurité. Les projets requièrent désormais majoritairement des solutions conformes aux recommandations de l'ANSSI. Une tendance que nous avons anticipée et qui nous a conduits à être le premier constructeur à recevoir la Certification de Sécurité de Premier Niveau (CSPN) pour l'un de nos lecteurs haute sécurité et à proposer des solutions conformes à ses recommandations.

Autre avancée clé du secteur : la digitalisation du contrôle d'accès. La dématérialisation du badge dans un smartphone permet de repenser et d'effacer les contraintes d'un contrôle d'accès classique. Les collaborateurs sont d'autant plus motivés à adhérer à la politique de sécurité de l'organisation car l'usage devient instinctif. À cela s'ajoutent des gains d'exploitation considérables. D'où le succès de notre solution mobile de contrôle d'accès, STid Mobile ID, notre plateforme qui génère et administre les badges d'accès à partir de technologies ouvertes et haute sécurité. Cette dématérialisation du contrôle d'accès participe à une démarche « éco-friendly ». Nous enrichissons nos lecteurs au lieu de les jeter et nous réduisons considérablement la prolifération de badges plastiques.

Vous parlez de technologies ouvertes. En quoi est-ce essentiel ?

V. D. : Nous ne voulons pas rendre nos clients captifs. Lorsque vous posez une porte à votre domicile, vous ne laissez pas le double des clés à l'installateur. Nous retrouvons cette même exigence d'autonomie et d'indépendance pour la sûreté en entreprise. L'objectif est d'être réactif en cas de conflit. Or, cette réactivité nécessite une totale indépendance vis-à-vis d'un tiers ou d'une technologie. Cette audace est un parti pris fort. Travailler avec des technologies ouvertes, c'est prendre le risque que nos clients se tournent vers d'autres solutions. Or, notre croissance annuelle témoigne de la pertinence de ce

positionnement. Aujourd'hui, penser qu'un lecteur puisse être évolutif dans le temps, travailler sur des technologies ouvertes ou encore proposer des solutions sans résine font de STid un acteur unique sur le marché de l'identification sans contact !

La défense est l'un des marchés clés de STid. À quels grands enjeux répondez-vous ?

V. D. : Les besoins croissants en sécurité impliquent une augmentation du nombre d'agents, d'équipements et de matériels d'intervention. Une réorganisation de la gestion de ces ressources est alors nécessaire pour simplifier les flux et optimiser les performances.

La sécurité privée est désormais confrontée aux mêmes problématiques : les agents de sécurité viennent d'obtenir l'autorisation de détenir une arme. Le cadre réglementaire s'en trouve modifié avec de nouvelles obligations : une traçabilité précise des armes, un contrôle des opérations de distribution et de perception, l'édition de registre d'attribution...

Notre expertise en contrôle d'accès haute sécurité et en traçabilité nous permet de répondre aux besoins spécifiques du secteur (100 % compatible carte agent et CIMS...). Il en découle notamment notre solution BE.WEAPON qui sécurise et simplifie la gestion des armureries des différents corps d'armée et forces de police.

Quelles sont les prochaines étapes ?

V. D. : Nous poursuivons nos investissements dans des technologies d'avenir toujours basées sur des solutions ouvertes et interopérables. Nos équipes vont également s'étoffer. En 2019, nous avons réalisé 25 recrutements pour assurer une proximité et une présence en adéquation avec les besoins de nos clients. Si grandir est notre priorité, ce ne sera pas à n'importe quel prix : nous conserverons le niveau et la qualité de service qui font la réputation de STid !

**Retrouvez STid sur Milipol,
du 19 au 22 novembre 2019,
stand 4F 025 - HALL 4
www.stid.com**



Publi rédactionnel

Frédéric Gauthey

Président du Groupement des entreprises de sécurité (GES)

« Le GES a été créé pour un seul objectif : agir. Pour transformer notre secteur. »

Le président du GES, né de la fusion du Snes et de l'USP, revient pour *PSM* sur les échéances et les défis auxquels va devoir faire face la sécurité privée : JO 2024, régulation et assainissement de la filière, attractivité de ses métiers...



© DR

Qu'est-ce qui selon vous a été à l'origine de la création du GES ? Qu'est-ce qu'elle apporte au monde de la sécurité privée ?

La crise économique qui frappe le secteur de la sécurité privée, avec un marché devenu incontrôlable et détruisant les marges des entreprises, qu'elles soient grandes ou petites, a rendu obligatoire une parole unifiée des deux organisations patronales historiques du secteur (Snes et USP). Les divergences qui avaient pu exister initialement ont été mises de côté et la raison l'a donc emporté, afin de parler d'une seule voix. Cette dynamique unitaire permettra une démarche responsable vis-à-vis des pouvoirs publics, constructive avec les partenaires sociaux, crédible et efficace vis-à-vis des donneurs d'ordres.

Le secteur de la sécurité connaît des difficultés. Quelles sont les principaux points noirs auxquels doit faire face la filière (faible attractivité des métiers de la sécurité privée, moins-disant, problèmes de formation...)?

Nous ne manquons pas de points noirs dans la filière ! Au premier chef, des prix qui ne cor-

« Le livre VI du Code de la sécurité intérieure doit être adapté dans le sens d'une plus grande cohérence dans la définition de nos activités. »

respondent pas à la réalité de nos prestations, lorsqu'ils ne sont pas anormalement et illicitement bas. C'est notre problème structurel, accru par un accord de reprise des salariés qui tend à être utilisé par les donneurs d'ordre pour réduire, année après année, les prix.

L'attractivité de nos métiers, le recrutement, la fidélisation de nos salariés sont également un problème majeur pour la filière : nous n'attirons pas, ou pas suffisamment, les jeunes. Les salaires sont une des causes, avec la vaste majorité de nos salariés au strict niveau du Smic, mais aussi les conditions de travail qui sont particulières. Il y a aussi une vision parfois propagée par les médias ou les pouvoirs publics qui ne favorise pas la diffusion d'une image positive de nos métiers.

La France accueillera en 2023 et 2024 des événements sportifs majeurs (Coupe du monde de rugby et JO à Paris). Quelle devra être la place de la sécurité privée lors de ces événements ? Comment la filière s'y prépare-t-elle ? Comment collaborez-vous avec les pouvoirs publics ?

Il est dit, pour le moment, pour les JO 2024 que 25 000 à 30 000 agents de sécurité privée seront nécessaires. Face à cela, plusieurs réactions : d'une part, nous ne les avons pas sous la main et ils n'apparaîtront pas d'un claquement de doigt. D'autre part, au-delà d'un chiffre global, nous avons besoin d'un découpage par jour, par site, par activité : ça n'est qu'ainsi que nous pourrions affiner les besoins.

Par ailleurs, nous sommes sur un événement ponctuel : que deviendront les agents formés et recrutés pour les jeux Olympiques ? Nous ne serons pas en capacité de tous les conserver par la suite si nous n'obtenons pas des dispositifs d'accompagnement spécifique, à créer avec le ministère du Travail, avec Pôle emploi, avec la

région Île-de-France et avec notre nouvel opérateur de compétences AKTO.

Ainsi, nous avons d'abord un travail à réaliser avec les ministères et opérateurs économiques et sociaux, avant, du moins de manière tout aussi urgente, que de lancer celui sur la coopération opérationnelle, avec le ministère de l'Intérieur. De nombreuses réunions sont d'ores et déjà lancées : avec la Coordination nationale de la sécurité des Jeux (CNSJ), avec la Direction générale de l'emploi et de la formation professionnelle (DGEFP), avec notre opérateur de compétences (AKTO), avec le Cnaps, etc. Nous y participons systématiquement, avec parfois l'impression d'un certain manque de coopération ou de dialogue entre les multiples initiatives, nécessaires évidemment, issues des pouvoirs publics. Pour conclure sur les JO de Paris 2024 : nous ne sommes actuellement pas prêts !

Lors de votre élection, vous avez évoqué quelques axes de travail : création d'une garantie financière, ● ● ●

5/06/2019

Le Groupement des entreprises de sécurité (GES) est né le 5 juin 2019 de la fusion du Snes et de l'USP, désormais dissous. Il est donc présidé par Frédéric Gauthey (Prosecur France) qui peut compter pour l'aider sur :

VICE-PRÉSIDENTS/PRÉSIDENT DE COLLÈGE

- Elias Nahra (Groupe Triomphe Sécurité)
pour le collège des grandes entreprises
- Mourad Chenaf (Octopus)

pour le collège des entreprises moyennes

- Abdelhamid Faddeoui (Aetos)
pour le collège des petites entreprises

TRÉSORIER Frédéric Laisney (Challancin)

ADJOINT TRÉSORIER Luc Guilmin (Sécuritas)

Frédéric Gauthey

Président du GES

« En ce qui concerne les JO de Paris 2024, nous ne sommes actuellement pas prêts ! »

●●● limitation de la sous-traitance, protection juridique des agents de sécurité. Quelle est votre ambition globale ?

Le GES a été créé pour un seul objectif : agir. Effectivement, les sujets que vous mentionnez, et qui ne se limitent pas à ces trois-là bien évidemment, nécessitent des actions multiples. Nous porterons nos propositions dans le cadre de la concertation relative au Livre blanc de la sécurité intérieure et surtout en vue d'une future loi sur la sécurité intérieure annoncée pour 2020.

Nous devons transformer notre secteur, notamment si nous souhaitons être en mesure de répondre favorablement à la mise en place d'un continuum de sécurité, mais tout simplement, ou même tout d'abord pour le sauver du gouffre dramatique dans lequel il est en train de tomber. Notre ambition s'inscrit dans une cohérence de contenu et de calendrier : « Mieux réguler le marché de la sécurité privée (propositions d'ordre économique) et renforcer le capital humain (propositions d'ordre RH et capital social), afin d'être acteur de la sécurité globale (propositions relatives au continuum de sécurité) », cela à l'horizon mi-2021. Nous aurons ensuite l'année 2022 pour finaliser et l'année 2023 pour affronter correctement la Coupe du monde de rugby et transformer l'essai, si je puis dire, lors des JO de Paris 2024.

Concrètement, pouvez-vous nous décrire quelques-unes des mesures que vous souhaitez voir mises en œuvre ?

Pour ne vous en citer que quelques-unes, nous souhaitons l'instauration d'un mécanisme de garantie financière pour les entreprises de sécurité privée préalablement à leur autorisation : il s'agit d'avoir un secteur aux capacités financières saines et pérennes. Nous souhai-

tons limiter la sous-traitance à un seul niveau, afin de fiabiliser la chaîne de sécurité et empêcher la sous-traitance en cascade. Nous souhaitons que soit publiée la liste des sociétés et des dirigeants de sécurité privée sanctionnés. Un indice des coûts doit aussi être mis en place, afin qu'il devienne l'étalon en matière de revalorisations contractuelles et remplace ainsi l'indice des prix de l'Insee.

Afin de renforcer le capital humain, il nous paraît indispensable de créer un statut juridique renforcé pour nos agents de sécurité, avec une protection juridique (circonstances aggravantes en cas d'agression sur un agent), une possibilité d'assermentation pour certains agents selon leur activité, et une homogénéisation des tenues, tout en permettant la reconnaissance de l'employeur.

Enfin, le livre VI du Code de la sécurité intérieure doit être adapté dans le sens d'une plus grande cohérence dans la définition de nos activités (détection d'explosifs, sécurité incendie, vidéoprotection) et de certaines simplifications administratives sur des autorisations devenues superfétatoires (voie publique, palpation).

BIO EXPRESS

Ingénieur des Ponts et Chaussées et titulaire d'un MBA de l'INSEAD, Frédéric Gauthey est, depuis 2017, directeur général France de Prosegur. Auparavant, il occupait les fonctions de directeur général France chez DMG Mori, un des leaders mondiaux de machines-outils d'usinage. Et, depuis quelques mois, il est donc président du GES (Groupement des entreprises de sécurité), né de la fusion du Snes et de l'USP.

STid Mobile ID®

**ON PEUT
MONTRER
PATTE
BLANCHE
EN GARDANT
SES**

COULEURS

STid Mobile ID® est la seule solution personnalisable de badges d'accès dématérialisés : plateforme, applications mobiles (SDK), logos et données variables sur badges... tout est ajustable pour une parfaite intégration à votre écosystème.

www.stid-security.com



REJOIGNEZ-NOUS
STAND 4 F 025 - HALL 4
PARIS-NORD VILLEPINTE
DU 19 AU 22 NOVEMBRE



Innovations technologiques: l'agent de sécurité augmenté

Robots, drones, analyse d'images, intelligence artificielle... les technologies vont révolutionner les métiers de la sécurité privée. Des innovations qui ne remplaceront pas l'homme, mais qui contribueront à accroître ses capacités.

« **L**es sociétés de sécurité ont tort de craindre la venue des technologies dans leurs métiers, explique Gil Ancelin, dirigeant du groupe Protec. Les robots, drones et autres innovations technologiques vont supprimer les tâches pénibles, répétitives, ennuyeuses et dangereuses. On ne se passera pas de l'homme, mais celui-ci sera davantage qualifié, aura les outils pour répondre à des alertes réelles et qualifiées sans avoir à s'exposer à un danger méconnu. Il faut voir les nouvelles technologies comme des outils performants d'aide à la décision. Tout le monde va y gagner: le client aura une meilleure sûreté, l'agent de sécurité sera mieux rémunéré pour ses

« L'alliance homme-technologie constitue la sécurité de demain. »

 **GIL ANCELIN**



© U-Bacome

PAROLE D'EXPERT

GRÉGOIRE THOMAS

Directeur général adjoint, Azur Drones

« LE DRONE VA BOULEVERSER LES MISSIONS DE L'AGENT DE SÉCURITÉ. »



© DR

« Skeyetech, le drone autonome, va révolutionner les métiers de la sécurité privée. Ces entreprises de sécurité connaissent bien nos clients finaux et leur problématique. Le drone va leur permettre de faire des levées de doute sur alarme intrusion plus fine, plus rapide et plus sûre pour les agents. Conçu techniquement et réglementairement pour être opéré par de simples agents formés (pas des télépilotes au sens aéronautique), le drone Skeyetech opère sur la base de scénarios prédéfinis. De son côté, l'agent a la possibilité de lancer les missions programmées ou de les interrompre. Sur les sites où nous intervenons, les agents de sécurité se sont très vite appropriés l'outil. Ils oublient que c'est un drone : cela devient une caméra PTZ mobile de haute précision. C'est aussi un outil qui intéresse les sites industriels dans la gestion de crise. Plutôt que d'exposer des hommes, le drone sera en mesure de transmettre à une cellule de crise, des images précises dès les premiers instants. Cela permettra d'évaluer les moyens d'intervention nécessaires et de les dimensionner. Le drone dans la sécurisation des sites industriels ou sensibles n'a pas encore montré toute l'étendue des bénéfices qu'il va pouvoir apporter. »

compétences et s'exposera moins aux risques et l'entreprise de sécurité fidélisera ses collaborateurs. » Le déploiement de nouvelles technologies reste encore timide. Pourtant, comme le souligne Pascal Pech, directeur général d'Onet, les métiers de la sécurité et de la sûreté technologiques sont un domaine dans lequel les PME et les start-up françaises excellent. Un vivier dans lesquels les entreprises de sécurité peuvent puiser pour améliorer leurs prestations : *« Il y a, à mon sens, trois grands axes qui peuvent apporter rapidement des capacités accrues à la sécurité privée : une vision améliorée, la mobilité et l'analyse d'image. Des technologies qui vont s'avérer précieuses pour une prise de décision éclairée de l'agent et non pas à la place de l'agent. »*

■ Drones et robots

C'est la partie la plus spectaculaire des innovations. Si les potentiels semblent énormes, le secteur peine à décoller. Pour Gil Ancelin, du groupe Protec, *« il existe plusieurs types d'équipements qui sont un soutien dans les missions de surveillance, mais ils ne sont pas interchan-*



OLIVIER LAVERNE, AQUILAE

« Les logiciels d'analyse vidéo apprennent d'eux-mêmes à repérer les situations anormales. »

geables. Ainsi, pour un site temporaire ou isolé, les unités mobiles de surveillance comme celles de Solidbot apporte une réponse complète et économique. Pour les grandes manifestations et les événements sportifs, les drones et ballons stationnaires permettent de surveiller les flux, d'analyser les mouvements de foule, de repérer des individus et de diriger des équipes d'intervention et de secours si nécessaire. Enfin, sur un site sensible étendu, les drones automatiques, comme celui de DPS, assurent des rondes et levées de doute rapides de jour comme de nuit. Les entreprises de sécurité ont tout intérêt à s'appuyer sur ces technologies. » U-Become a récemment repris les robots ronds, e-vigilante pour les entrepôts et ●●●

Le point de vue de la sécurité privée

« Positionné comme intégrateur de solutions technologiques, nous sommes prêts à investir dans les innovations qui pourront apporter un bénéfice pour nos métiers de sécurité privée, comme le Skeyetech d'Azur Drones, que nous allons prochainement déployer en conditions réelles, chez nos clients. Nous avons identifié trois axes de développement qui vont probablement bouleverser nos métiers. Le premier est celui de la vision : les capteurs possèdent les capacités de voir et d'analyser ce qui se passe en temps réel, bien mieux que l'œil humain, plus loin et très précisément, par

exemple de nuit ou dans la foule. En second lieu, la mobilité. On pense bien sûr aux drones et robots, mais aussi à des ballons captifs qui permettent de placer les capteurs rapidement en situation de rapporter des images. Enfin, tous les outils d'aide à la décision (analyse d'image, intelligence artificielle) qui vont permettre d'analyser et synthétiser rapidement les informations recueillies par les capteurs. Il ne s'agit pas de prendre les décisions à la place des agents, mais bien de leur donner tous les outils qui leur permettront de prendre une décision éclairée.

Grâce aux technologies, les agents gagneront en compétences et en qualifications. Elle viendra soutenir nos agents dans leurs missions et leurs prises de décision, au service de nos clients. C'est une évolution que nous devons intégrer dès aujourd'hui pour préparer la sécurité de demain. »



PASCAL PECH,
DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ONET SÉCURITÉ



À l'hélium et alimenté par des panneaux solaires, le ballon Eonef, doté de caméras, peut être une alternative aux drones de surveillance.

© Eonef

valeurs convoitées, ce n'est plus l'agent qui fait face au risque. En cas de tentative de vol, il peut, derrière son écran, évaluer la situation et faire intervenir les forces de l'ordre. »

■ Analyse d'image, un outil clé

La clé de ces innovations reste l'analyse d'image qui a fait un bond spectaculaire ces dernières années et n'en est probablement qu'à ces débuts. Pour Olivier d'Aquila, spécialiste de l'analyse vidéo « *les outils actuellement disponibles permettent de qualifier des événements. Ce sont surtout des aides à la décision pour l'agent vidéo. Même expérimenté, face à un mur d'écrans, un agent peut laisser échapper des événements importants. Aujourd'hui, les logiciels auto-apprenants peuvent repérer d'eux-mêmes une situation anormale et lever une alerte. Même s'il y a encore des fausses alertes, ils apportent véritablement un plus : je citerais le repérage de bagage abandonné, le malaise dans la foule, la présence d'un véhicule. Ils peuvent même être utilisés pour faire du tracking de personne – dans les limites de la législation. L'agent aura tous les éléments et pourra rechercher l'historique de l'événement, pour décider s'il s'agit d'un bagage abandonné volontairement ou simplement d'une personne qui s'est éloignée pour fumer!* ». ■

●●● les plateformes et développé Captain DC destiné aux Data Center. « *Notre robot e-vigilante présente l'avantage de toujours effectuer ses rondes avec la même acuité, 24 h/24 et 7 j/7, à une vitesse de 7 à 8 km/h, détaille Chockri Baaziz, président de la start-up U-Become. Il peut voir de nuit comme de jour. Il intègre des logiciels d'intelligence artificielle qui lui permettent au fur et mesure de son évolution sur le site "d'apprendre", de réduire les fausses alertes et de mieux les caractériser. Il peut également faire du tracking et intervenir sur alerte intrusion ou à la demande. Et très important, dans des entrepôts où il y a des*

STid Mobile ID®

**ON FERME
ENCORE
MIEUX
SES ACCÈS
AVEC UN
SYSTÈME**

OUVERT

STid Mobile ID® est la seule plateforme ouverte au monde :
Avec son hébergement chez vous « on premise » ou chez nous*,
la plateforme répond aux politiques de sécurité les plus exigeantes.
STid vous offre également l'ensemble des interfaces de
programmation (API) permettant d'intégrer simplement
les fonctions STid Mobile ID® à votre écosystème.

www.stid-security.com

* ISO27001 / HDS / PCI DSS



REJOIGNEZ-NOUS
STAND 4 F 025 - HALL 4
PARIS-NORD VILLEPINTE
DU 19 AU 22 NOVEMBRE



Quelles conditions pour un continuum sécurité?

On en parle depuis longtemps. Et le rapport Fauvergue-Thourot l'a évoqué : il serait souhaitable que se mette en place un réel continuum sécurité qui verrait collaborer, en bonne intelligence, le secteur public et le privé. Mais sous quelles conditions? Avec quels prérequis? Éléments de réponse.



Demain, il est possible – si certains prérequis sont remplis – que les agents de sécurité privée se substituent à la police nationale ou à la gendarmerie.

© Getty Images

L'apparition du concept de continuum de sécurité est fortement liée au changement du regard de l'État et des pouvoirs publics sur la filière sécurité privée. Ce que nous confirme Guillaume Farde, maître de conférences à Sciences Po Paris et conseiller scientifique de la spécialité sécurité-défense :

« L'histoire des activités privées de sécurité en France est celle d'une lente réhabilitation par l'État, à mesure que leur poids économique a grandi et que la menace terroriste s'est intensifiée. La nature de leurs missions, l'étendue de leurs prérogatives juridiques et la typologie de leurs équipements ont évolué vers un rapprochement toujours

plus étroit avec les forces de sécurité publique; l'année 2015 ayant été un accélérateur. » Avant d'ajouter : « En 2019, cependant, leur positionnement au sein du continuum de

sécurité nationale débouche sur un paradoxe. Alors qu'il n'est plus un événement ou une manifestation publique à caractère culturel, sportif ou festif qui ne puisse se tenir sans la double mobilisation des policiers municipaux et des agents de sécurité privée,

la filière présente trop de fragilités pour être le partenaire que l'État appelle de ses vœux. Paradoxalement, l'État n'a achevé ni le travail de clarification de la nature et du périmètre des externalisations qui seraient désormais

« La montée en compétences est impérieuse. »

➤ PRÉFET
PHILIP ALLONCLE

PAROLE D'EXPERT

GUILLAUME FARDE

Maître de conférences à Sciences Po Paris et conseiller scientifique de la spécialité sécurité-défense

« LA NATURE ET LE PÉRIMÈTRE DES EXTERNALISATIONS DOIVENT ÊTRE CLARIFIÉES PAR LE LÉGISLATEUR. »



© DR

« La nature et le périmètre des externalisations qui seront autorisées dans le cadre du continuum doivent être clarifiées par le législateur, tandis que les modalités de leur transfert aux polices municipales et/ou aux sociétés de sécurité privée doivent être précisées par le ministère de l'Intérieur. Dans les deux cas, la réalisation d'une étude d'impact préalable devrait être rendue obligatoire. Cette étude d'impact devrait notamment prendre en compte plusieurs éléments. Tout d'abord, l'exclusion préalable et de principe du champ de l'externalisation de missions préalablement considérées comme relevant du domaine exclusif des forces étatiques par le législateur ; c'est en partie l'objet du futur Livre blanc. Il faudrait aussi apprécier la capacité effective et la volonté de ces acteurs dits périphériques d'assurer lesdites missions dans un cadre et en contrepartie d'une rémunération que l'État doit leur préciser. Enfin, on devrait prendre en considération le coût complet de ces externalisations, comparativement au maintien en régie, en tenant compte de l'ensemble des externalités et des coûts de transaction afférents. »

confiées à la sécurité privée, ni l'effort de régulation du secteur entrepris avec la création du Cnaps en décembre 2011. »

■ Quelles actions ?

Pour que le continuum sécurité devienne une réalité, il faudrait engager certaines actions. « *La première action*, poursuit Guillaume Farde, *devrait porter sur un encadrement plus strict des acheteurs – à commencer par l'État et les collectivités territoriales – qui gagneraient à être contraints par un corpus réglementaire à coconstruire – au besoin en y associant les assureurs, à l'instar de celui qui gouverne le secteur de la sécurité incendie.* » Mais ce n'est pas la seule.

Il faudrait aussi, et évidemment, améliorer la formation des agents. Et l'État a d'ailleurs son rôle à jouer sur le sujet. Il y gagnerait à s'impliquer davantage dans la délivrance des certificats d'aptitude à l'exercice d'activités privées de sécurité. En effet, s'il est inenvisageable que les auto-écoles délivrent elles-mêmes l'examen du permis de conduire au nom de la sécurité routière, l'État ne peut laisser les organismes de formation à la sécurité privée délivrer seuls les certificats d'aptitude professionnelle : il en va de la ●●●

Le point de vue du GES

« Pour assainir le marché de la sécurité privée, le GES propose des mesures à caractère législatif (limitation de la sous-traitance à un niveau, garantie financière, solidarité des donneurs d'ordres en cas d'absence de vigilance à l'égard d'un prestataire sanctionné, publication des sanctions infligées par le Cnaps, etc.). Afin que la filière retrouve un fonctionnement sain. Un préalable absolument nécessaire avant de pouvoir envisager de collaborer avec l'État. Nous proposons aussi quelques mesures à caractère social : statut juridique des agents de sécurité avec la possibilité qu'une agression d'un agent soit une circonstance aggravante ; assermentation de certains agents de sécurité privée... Il faudra aussi revoir la classification des 24 métiers repères pour en faire une grille plus en rapport avec les nouveaux métiers. »



CÉDRIC PAULIN,
SECRETARE GÉNÉRAL



© DR

2 QUESTIONS À Philip Alloncle

PRÉFET ET DÉLÉGUÉ AUX COOPÉRATIONS DE SÉCURITÉ

« Il faut réguler le marché de la sécurité privée. »

Quelles sont les propositions du rapport Fauvergue-Thourot sur le continuum sécurité les plus pertinentes ?

Ce rapport était très riche. Je partage son constat sur le fait qu'il est impératif que la sécurité privée monte en compétences et que les entreprises puissent profiter d'une meilleure rentabilité afin de devenir des partenaires pérennes des pouvoirs publics. Il faut aussi réguler le marché de la sécurité privée. Surtout celui de la surveillance humaine. Il faut également limiter la sous-traitance et mettre en place une garantie financière obligatoire. Je pense enfin que la sécurité privée, pour rassurer ses partenaires, doit s'engager dans la voie de la certification.

Comment pourrait s'organiser sa collaboration avec les pouvoirs publics ?

Pour les missions sensibles, elles devront rester sous le contrôle de l'État comme cela se fait dans les aéroports où les services de l'État contrôlent et testent régulièrement la bonne réalisation des missions confiées aux agents privés. Ensuite, pour encadrer la collaboration entre le privé et le public, on peut imaginer la mise en place de conventions, à l'image des conventions locales de coopération de sécurité qui existent depuis 2016. On pourrait aussi s'inspirer des conventions de coordination entre les polices municipales et la police nationale ou la gendarmerie.

●●● sécurité des personnes et des biens. Il faudra aussi se pencher sur certains aspects RH de la filière. « Une autre action aurait trait à la gestion des ressources humaines et à la gestion des carrières dans les deux mondes. Les allers-retours public-privé ne sont aujourd'hui que des allers sans retour, regrette Guillaume Farde. La diffusion de la double culture est pourtant l'une des principales clés de la pérennisation de la coproduction public-privé de sécurité de demain. Pour y parvenir, la généralisation de la réserve, dans la police comme dans la gendarmerie nationales, aurait cette vertu de faire du salarié-réserviste un ambassadeur entre les deux hémisphères du monde de la sécurité. »

■ Référents sécurité et juste prix

Il va aussi falloir que secteur privé et le secteur public apprennent à se connaître et à collaborer. « C'est une des premières actions engagées par le GES : mettre en place dans les départements des référents sécurité afin qu'ils deviennent les correspondants des pouvoirs publics. Actuelle-

ment au nombre de soixante-dix, nous espérons que dans les semaines qui viennent il y en ait une centaine afin de couvrir tous les départements, nous explique Cédric Paulin, secrétaire général du GES. Le but de ces référents est de voir de quelle manière la sécurité privée peut venir, en soutien des forces de l'État, pour participer à la détection de la radicalisation, cartographier la délinquance dans les départements... et surtout aider privé et public à collaborer. »

Du côté de Pierre Pelouzet, médiateur des entreprises, qui a joué un grand rôle lors des discus-



MISSIONS SENSIBLES

Elles devront rester sous le contrôle de l'État comme cela se fait dans les aéroports où les services de l'État contrôlent et testent régulièrement la bonne réalisation des missions confiées aux agents privés.

sions préalables au rapprochement entre le Snes et l'USP, il y a aussi quelques pistes de réflexion : « Pour que la sécurité privée puisse devenir un partenaire, à part entière, de l'État, il faut, tout d'abord, en finir avec des prix trop bas. Les clients doivent intégrer, comme certains commencent à le faire, ce qu'il y a derrière une prestation pour permettre aux professionnels de valoriser réellement la prestation demandée. Du côté des fournisseurs, l'intégration des nouvelles technologies est aussi un axe majeur qui permettra de vendre des prestations à valeur ajoutée dans lesquelles les compétences humaines seront aussi mieux valorisées. »

Point de vue que partage le secrétaire général du GES : « Il faut aussi faire en sorte, et c'est une des préoccupations majeures du GES, d'assainir les relations entre les prestataires privés et les donneurs d'ordres, notamment publics. Cela passe par des prestations réévaluées au niveau des prix et, en parallèle, par des agents privés mieux formés, compétents, respectant une déontologie stricte et avec un savoir-être certain. » Avant d'ajouter : « Mais la sécurité privée qui est prête à faire ces gros efforts, attend des mesures législatives qui permettront de transformer le marché. »

■ Des nouvelles missions

Une fois le secteur assaini et les principes de la collaboration avec les forces publiques posés, la sécurité privée pourra envisager de se voir confier de nouvelles missions dans le cadre du continuum. « Envisager d'étendre les missions dévolues à la sécurité privée part d'un constat assez simple, explique le préfet Philip Alloncle, délégué aux coopérations de sécurité. La sécurité privée – tout comme les polices municipales – intervient dans le bas du spectre des crimes et délits (petits et moyens délits, incivilités, etc.). Or, l'État a besoin de partenaires renforcés pour ces activités et permettre ainsi aux forces de l'ordre de mieux investir le haut du spectre, à savoir la lutte contre le terrorisme, le maintien de l'ordre, la criminalité organisée. De ce fait, les polices municipales et les entreprises de sécurité doivent s'attendre pour l'avenir à être plus présentes au côté de l'État sur la sécurité de proximité. »

Cette extension du champ des missions de la sécurité privée requiert quelques prérequis : la

Le point de vue médiateur des entreprises

« La mission du médiateur – qui peut être saisi par une entreprise ou un organisme public – consiste à renforcer la confiance entre les acteurs économiques, qu'il s'agisse des entreprises privées et des pouvoirs publics et à favoriser les relations entre clients et fournisseurs. Rôle que nous avons joué, à la demande du préfet Philip Alloncle, délégué aux coopérations de sécurité, dans le cadre des réflexions engagées avec le Snes, l'USP et le CDSE sur le devenir de la filière de la sécurité privée qui était à l'époque une profession organisée de manière non optimale avec des syndicats qui n'étaient pas toujours en phase. Par ailleurs, le dialogue était parfois difficile entre les fournisseurs et leurs clients. Autre mal endémique : la sous-traitance en cascade qui nuit souvent à la visibilité de ces métiers et à la qualité des prestations. Autant de sujets sur lesquels il était nécessaire d'inviter tous les acteurs concernés à discuter, de manière apaisée, afin de tirer ces métiers vers le haut pour qu'ils puissent, à terme, prendre la place qui doit être la leur dans le continuum sécurité et devenir des partenaires des services de l'État. »



PIERRE PELOUZET,
MÉDIATEUR
DES ENTREPRISES

compétence, la formation des agents, le respect de la déontologie... nous l'avons déjà souligné. Mais aussi une définition claire des doctrines d'emplois de la sécurité privée. Sujet qui sera certainement abordé par le groupe de travail numéro 2, dédié au continuum de sécurité, du Livre blanc de la sécurité. « Ces travaux devraient déboucher sur une définition des tâches respectives de l'État et de ses partenaires : polices municipales et sécurité privée. Avec comme préalable à toute possibilité du champ des missions de ces dernières : la montée en gamme et compétences », conclut le préfet Philip Alloncle. ■

Pour une sous-traitance vertueuse

La sous-traitance a toujours fait partie du monde de la sécurité privée. Mais des abus réels – on pense évidemment à la sous-traitance en cascade – nuisent à l'image de la profession, à la pérennité des entreprises, aux conditions de travail des salariés du secteur. Des mesures s'imposent. Et vite !



La sous-traitance en cascade ne nuit pas seulement à l'image de la sécurité privée mais aussi aux conditions de travail de bon nombre de ses salariés...

© Getty Images

Un préalable : il ne s'agit pas ici de faire le procès de la sous-traitance en tant que telle. Mais plutôt celui d'une certaine perversion de la sous-traitance, de certaines pratiques... Ce que précise d'ailleurs d'emblée Pascal Pech, le directeur général d'Onet Sécurité : « La sous-traitance fait partie d'une forme de besoin structurel de nos métiers. Ce qui est mauvais est le fait qu'elle a été totalement dévoyée... »

La sous-traitance a toujours été intrinsèquement liée aux prestations de la sécurité privée. Soit dans le cadre des interventions sur alarme, où elle permettait aux télésurveilleurs, ne disposant pas des effectifs nécessaires sur le terrain, d'assurer une partie de la prestation



ELIAS NAHRA, PRÉSIDENT DE TRIOMPHE SÉCURITÉ

« Il faut mettre en place une garantie financière pour les entreprises de sécurité privée préalablement à leur autorisation. »

vendue... Soit pour maintenir une forme de continuité de service quand le prestataire ne disposait pas des moyens, humains ou technologiques, pour assurer la totalité du contrat passé avec son donneur d'ordres.



© DR

3 QUESTIONS À

Pascal Pech

DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ONET SÉCURITÉ

« On doit impérativement limiter la sous-traitance à un seul niveau ! »

Quelle serait la première mesure à prendre pour mettre un terme à la sous-traitance en cascade ?

Il faut impérativement limiter la sous-traitance à un seul niveau : le titulaire du marché et un sous-traitant. En effet, pratiquée sagement, la sous-traitance permet à un prestataire d'aller chercher là où existent les compétences humaines et les moyens techniques qu'il n'a pas.

Y en a-t-il d'autres ?

Il faut aussi mettre en place une garantie financière qui permettrait de s'assurer que, pour travailler, les entreprises ont les moyens de le faire et d'éviter

aussi qu'elles ne soient trop dépendantes de la sous-traitance. Cela permet aussi d'asseoir la garantie d'un tiers – comme cela se fait dans le travail temporaire ou dans l'immobilier – et d'introduire un tiers de confiance qui certifie que l'acteur concerné est capable de gérer l'activité.

Et les salariés dans tout ça ?

Ils sont évidemment lésés. Car, dans le cadre d'une sous-traitance dévoyée, on les fait souvent travailler dans de très mauvaises conditions, bien moins bonnes souvent que celles dont peuvent jouir les salariés de l'entreprise qui sous-traite.

Or, comme le regrette Elias Nahra, président et fondateur du Groupe Triomphe Sécurité, « la sous-traitance, telle qu'elle est pratiquée dans notre secteur d'activité, est devenue un vrai frein au développement de nos activités et une sorte de boulet dont pâtit toute la profession ». Apporter une réponse à ce mal endémique de la filière sécurité est un des prérequis incontournables à l'intégration de la sécurité privée dans le continuum sécurité. C'est d'ailleurs un des vœux exprimés par le préfet Philip Alloncle, délégué aux coopérations de sécurité : « Si la sécurité privée veut devenir un des partenaires des pouvoirs publics dans le cadre du continuum sécurité, cela passe par des mesures de régulation économique du secteur. La limitation de la sous-traitance, et de fait l'interdiction de la sous-traitance en cascade, est évidemment l'une d'elles. »

■ Une pratique dévoyée

La sous-traitance pâtit d'un total dévoiement de ses fins. « Elle est malheureusement, et encore trop souvent, utilisée par certains pour rempor-

ter des marchés à bas coûts et les sous-traités à des coûts encore plus bas, dénonce Pascal Pech. D'une part, cela fausse le jeu de la concurrence, car ceux qui pratiquent cette sous-traitance en cascade ne prennent pas de risques et les font supporter par d'autres. Leurs sous-traitants justement. Et, d'autre part, les entreprises de petite taille qui ne peuvent pas s'aligner sur les coûts induits par ce type de pratiques, sont contraintes, pour remporter des marchés, de jouer avec la législation et la réglementation. Ce qui donne lieu, nécessairement, à de nombreuses infractions. »

Même regret et colère chez Elias Nahra : « Il faut comprendre que depuis les attentats de 2015, on a vu se multiplier les entreprises, souvent de petite taille, de sécurité privée dont certains dirigeants, par opportunisme et affairisme, voulaient profiter d'un marché jugé juteux. Et le Cnaps, qui aurait dû permettre d'assainir la filière, n'a pas joué son rôle. On se retrouve donc avec un nombre important de petites entreprises qui, pour survivre et faire du chiffre, entrent dans le jeu pervers de la ●●●

●●● sous-traitance en cascade avec la complicité des sociétés utilisatrices qui se déchargent de toute responsabilité. En ignorant que ce sont elles qui prennent les risques et, qu'en cas de problème, elles paieront la note ! »

■ Comment revenir aux bonnes pratiques ?

Lutter contre la sous-traitance est une priorité. Certaines mesures s'imposent. « Il faut d'abord limiter la sous-traitance à un rang, insiste Elias Nahra. C'est-à-dire l'entreprise qui remporte le marché et un seul sous-traitant si nécessaire. Il faudrait aussi appliquer simplement la loi, car l'arsenal juridique existe, comme la loi cadre de la sécurité intérieure, qui précise qu'une entreprise qui prend un marché doit être capable de le réaliser. Or, on a vu des entreprises remporter des marchés pour ensuite faire appel à plusieurs centaines d'agents de sécurité, via la sous-traitance... Étaient-elles réellement capables de gérer ce marché ? »

Et Pascal Pech de conclure : « Les pouvoirs publics ont été un peu laxistes sur ce sujet. Ils ne sont pas très à l'aise, hésitant constamment entre ce qui dit la loi et la volonté de ne pas limiter la liberté d'entreprendre. Enfin, certains clients ne jouent pas le jeu comme ceux qui savent qu'une entreprise remporte un marché pour ensuite le sous-traiter à plusieurs niveaux. » ■

Point de vue de la FFSP

« Lorsque l'on atteint plusieurs niveaux de sous-traitance, une prestation perd sa lisibilité et souvent, sa qualité. Une limitation à un seul niveau de sous-traitance, pour les activités réglementées, serait raisonnable. Ainsi une entreprise du secteur réglementé de la sécurité pourrait sous-traiter à une ou plusieurs autres entreprises du secteur réglementé une partie de sa prestation. Autre piste : l'encadrement de la sous-traitance dans les appels d'offres et les contrats. Les clauses limitant la sous-traitance à un niveau doivent être généralisées, à l'initiative des clients. Il doit y avoir, cependant, une exigence de transparence car le client, comme le régulateur, en ont besoin. Or, la sous-traitance en cascade est utilisée par certains acteurs pour externaliser leurs prestations auprès de prestataires peu scrupuleux. Ceci alimente, en chaîne, un marché low cost. Si certains acteurs y trouvent leur compte, toute l'image de la sécurité privée en pâtit. C'est au politique de décider s'il souhaite imposer des règles contraignantes pour une plus grande transparence. »



CLAUDE TARLET,
PRÉSIDENT DE LA FFSP

PAROLE D'EXPERT

ELIAS NAHRA

Président du Groupe Triomphe Sécurité

« NOUS NE SOMMES PAS DES SUPPLÉTIFS. »



« La sous-traitance en cascade est un vrai problème dans la sécurité privée. Elle s'explique évidemment par les pratiques de certains professionnels. Mais pas uniquement. Il faut aussi comprendre que trop longtemps, l'État n'a fait appel à la sécurité privée que lorsqu'il avait besoin d'elle. Faisant des entreprises et de leurs agents des "supplétifs" des forces de l'ordre. Cela n'aide pas à raisonner sur le long terme. À anticiper les besoins éventuels et donc à répondre aux appels d'offres sereinement, en dehors de toute logique du moindre coût et autrement que dans l'urgence. Les relations pouvoirs publics/sécurité privée ont aussi parfois pâti d'un manque d'intérêt de la part de certains. Ce qui n'est plus le cas aujourd'hui. Enfin, l'État n'a pas pris les mesures nécessaires pour assainir nos métiers. »



Milipol Paris 2019

Événement mondial de la sûreté et de la sécurité
intérieure des États
21^e édition

L'écosystème de la sécurité globale

**The World's Leading Network of
Homeland Security Events**



www.milipol.com



www.milipolqatar.com



www.milipolasiapacific.com

COMEXPOSIUM

**19-22
NOV. 2019**
PARIS NORD VILLEPINTE
FRANCE
www.milipol.com
#MilipolParis

Des agents bientôt armés

Qu'en est-il de l'armement des agents de sécurité privée ? Si les décrets précisant les modalités sont toujours en attente, les entreprises de sécurité s'y préparent. À terme, l'armement ne devrait concerner que quelques centaines d'agents privés. Il n'en va pas de même pour la police municipale qui, en 2018, a franchi le cap de 50 % de policiers armés.

Au moment de sa parution, le décret du 29 décembre 2017 « relatif à l'exercice de certaines activités privées de sécurité avec le port d'une arme » a suscité une vive émotion dans le public. Allait-on voir bientôt les vigiles de supermarché armés ? La lecture du décret et les conditions très restrictives dans lesquelles les armes pourront être délivrées apportent une partie des réponses. Pour Claude Tarlet, président de la Fédération française de sécurité privée, « sur 170 000 agents de sécurité privée, quelques centaines d'agents devraient être concernés. Cela passe entre autres par un processus de certification des formations. L'État est prêt à ouvrir à des entreprises spécialisées la capacité de répondre à des demandes d'agents armés, mais il souhaite que ce soit parfaitement encadré et que les personnes qui seront appelées à porter ces armes,

répondent à tous les critères psychologiques et opérationnels nécessaires. Dans un premier temps, ce sera l'espace naturel des hommes et des femmes ayant un parcours dans la police, la gendarmerie, l'armée ou les renseignements. C'est l'État qui va fixer les territoires dans lesquels cette intervention peut être utile, mais on estime que deux à trois milles agents pourraient être armés d'ici deux à trois ans. »



CHIFFRES

En 2018, on recensait 12 143 agents de police municipale dotés d'une arme à feu (pistolet ou revolver), ce qui représente plus de 53 % des 22 780 agents sur le territoire national. Source : ministère de l'Intérieur.



À terme, l'armement des agents de sécurité privée ne devrait concerner qu'un à deux mille agents sur 170 000.

© Getty Images

■ Les différentes catégories d'armes

De quoi parle-t-on lorsqu'on évoque le port d'armes ? Le décret porte sur deux types de catégories, la catégorie B et D. La catégorie B, au centre du débat, recouvre des armes à feu dont les pistolets et revolvers (calibre 38 ou 9 mm), les armes à impulsion électrique (Taser) et certains aérosols à gaz incapacitants. La catégorie D inclut les matraques de type bâton de défense, Tonfa et certaines bombes lacrymogènes.

■ Qui est concerné ?

Comme le précisait Claude Tarlet, le nombre d'agents susceptibles de porter une arme de catégorie B est relativement limité. Il s'agira de l'agent de protection rapprochée, lorsque ce dernier « assure la protection d'une personne exposée à des risques exceptionnels d'atteinte à sa vie » et d'agent de sécurité en charge de mission de surveillance sur des installations nucléaires ou sur certains sites relevant d'une zone de défense. Ce cas de figure fera l'objet d'une autorisation préfectorale. L'autorisation de surveillance armée est délivrée par le préfet de département pour une durée maximale d'un an. Les agents de sécurité devront bien entendu être titulaires « de la carte professionnelle permettant d'exercer cette activité ». En ce qui concerne les armes de catégorie D, non létales, l'entreprise de sécurité doit soumettre un dossier à la préfecture dans lequel elle décrit la mission envisagée et la requête écrite de son client sollicitant l'équipement des agents avec des matraques ou des aérosols lacrymogènes.

■ Une première formation agréée

Les arrêtés du 28 septembre 2018 prévoient que les agents privés de sécurité autorisés à porter une arme doivent obligatoirement suivre des formations et des entraînements annuels. Un cahier des charges précise le contenu des formations ainsi que les conditions d'acquisition et de stockage des armes. L'Institut français de sécurité (IFS), filiale de LPN Group, a créé une certification professionnelle de niveau 4 (niveau bac) d'« Intervenant en surveillance armée ». Cette formation de 250 heures est la première agréée par l'État. Elle a été enregistrée au Registre national des certifications

La police municipale de Marseille sécurise ses armureries avec BE.Weapon

Avec 450 agents, la police municipale de Marseille est, à ce jour, la première police municipale de France en termes d'effectifs. Depuis 2013, elle dispose d'armes à « à létalité réduite » (LBD, et pistolet à impulsion électrique). Suite aux attentats de janvier 2015, la Ville de Marseille a donc décidé d'armer ses policiers d'armes à feu de catégorie B. Confronté à un nombre croissant d'équipements à gérer au sein des armureries, la Ville a recherché une solution pour optimiser les flux matériels et humains et permettre aux agents de se rendre sur le terrain plus rapidement. Il s'agissait de réduire les délais d'intervention des agents, en optimisant les temps passés à l'armurerie, de fiabiliser l'état des stocks, de sécuriser les processus de distribution et restitution de matériels et d'intégrer des outils de gestion informatisés en remplacement des documents papiers. Marc Labouz, délégué général à la sécurité, a déclaré : « Les armuriers se sont appropriés la solution BE.Weapon. Ils l'utilisent de manière efficace, pour optimiser leurs tâches journalières. La solution a permis de structurer et sécuriser l'organisation globale de l'armurerie. Le temps d'attente des agents dans l'armurerie a été réduit de 50 % et les écarts de stocks ont disparu. En un clic, tous les documents réglementaires peuvent être générés. »



professionnelles (RNCP), le 10 mai 2019. Les formations devraient pouvoir débuter prochainement et aborderont les connaissances relatives aux conditions d'acquisition, de détention, de conservation, de transport et d'usage des armes dans le cadre de l'activité exercée, le maniement des armes mentionnées ●●●



© DR

3 QUESTIONS À Mickaël Wajnglas

CHEF PRODUIT INDUSTRIE, STID

« *L'armement des agents nécessite une gestion rigoureuse de l'armurerie.* »

Dans quel contexte avez-vous développé le système BE.Weapon ?

Aujourd'hui, plus de 50 % des polices municipales sont équipées d'armes de catégorie B, mais également de très nombreux autres équipements. BE.Weapon est né de la nécessité de réorganiser les armureries, et d'apporter une traçabilité rigoureuse de l'ensemble des équipements, armes létales ou non. C'est un outil qui permet d'optimiser la performance d'une armurerie, de dématérialiser et automatiser tous les processus dû à l'évolution du cadre réglementaire et à l'augmentation des agents. Ce système a été adopté par plusieurs dizaines de polices municipales, des groupements des forces armées et d'armureries de sites ultra-sensibles. BE.Weapon

est également disponible pour les entreprises de sécurité privée qui souhaitent gérer leurs équipements.

De quoi s'agit-il exactement ?

BE.Weapon est une solution de gestion des armureries. Elle comprend un logiciel de supervision et deux lecteurs RFID. Le premier lecteur permet d'authentifier l'agent qui se présente. Le deuxième permet d'identifier chaque équipement via une puce RFID. Lors d'une perception d'équipement, l'agent s'authentifie – via un badge individuel ou un lecteur biométrique – et l'armurier, le responsable ou l'agent scanne tous les équipements délivrés en fonction des habilitations de l'agent, les armes bien sûr, mais aussi les autres équipements

comme les gilets, matraques, casques, radios... La restitution suit le même processus.

Quel est l'intérêt de ce système ?

Il se substitue au registre papier et permet à tout moment de savoir avec précision qui a emprunté quoi. L'édition des registres réglementaires se fait automatiquement. La fonction inventaire permet en quelques secondes de réaliser via un lecteur mobile un état du stock réel dans l'armurerie et de le comparer au stock théorique. On peut aussi gérer les accès à l'armurerie et les habilitations des agents (ports d'armes, etc.). Un outil qui sécurise les flux de l'armurerie, devenu indispensable avec le nombre d'agents et d'équipements à la hausse.

● ● ● à l'article R. 613-3, en fonction de chaque activité et l'exercice d'une mission avec le port d'une arme. Des entraînements réguliers devront être mis en place pour le renouvellement des habilitations.

■ La gestion des armes au quotidien

Stocker, transporter, attribuer... un autre point qui devient de plus en plus important pour les armureries, comme le précise, Mickaël Wajnglas de STid : « Une implication de l'évolution du cadre réglementaire est l'augmentation du nombre d'agents porteurs d'armes – létales ou non. La gestion des armureries se complexifie. C'est un phénomène que nous avons pu obser-

ver avec les polices municipales au sein desquelles nous sommes très présents. Le registre papier, lourd à gérer, source d'erreurs et d'imprécision n'est plus satisfaisant. Outre une grande variété d'équipements à gérer, il faut également pouvoir s'assurer de l'identité des agents qui retirent des armes et la validité de leurs habilitations. Une solution globale de suivi informatique de l'armurerie, comme celui que nous proposons avec BE.Weapon, devient indispensable pour fiabiliser les transactions avec les agents. Pour les armes, bien sûr, mais aussi pour toute une série de matériels sensibles qui doivent être tracés avec précision. » ■

CI-GÎT LE PASSÉ



Les lecteurs de contrôle d'accès Architect® s'apprécient encore mieux avec la plaque d'embellissement Deko®



Traces laissées par les technologies obsolètes, peintures défraîchies, trous dans les murs, les plaques d'embellissement simplifient les installations et l'intégration de votre lecteur Architect® à votre environnement. Pour des migrations technologiques qui n'héritent pas des stigmates du passé.



REJOIGNEZ-NOUS
STAND 4 F 025 - HALL 4
PARIS-NORD VILLEPINTE
DU 19 AU 22 NOVEMBRE

stid-security.com



BE.WEAPON

SOLUTION DÉMATÉRIALISÉE DE GESTION D'ARMURERIES



Be.Weapon sécurise et simplifie la gestion en temps réel des armureries des différentes forces armées, de police et de sécurité privée.



Traçabilité RFID
des armes, des équipements
et des consommables



Gestion automatisée
d'inventaires



Génération automatique
des registres réglementaires



Gestion « zéro papier »
des entrées/sorties
du matériel d'intervention



REJOIGNEZ-NOUS
STAND 4 F 025 - HALL 4
PARIS-NORD VILLEPINTE
DU 19 AU 22 NOVEMBRE

stid-security.com

